

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – Pour diffusion immédiate

La MRC de Montmagny condamne fermement la violence envers ses élus

Montmagny, le 23 septembre 2024 — La MRC de Montmagny dénonce vivement l'agression armée perpétrée contre le maire de la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy, M. Alain Talbot, survenue samedi dernier. Ce geste de violence, commis par un citoyen de la municipalité, est inacceptable et rappelle l'urgence d'agir pour protéger nos élus.

M. Frédéric Jean, préfet de la MRC de Montmagny, a réagi rapidement pour assurer la sécurité de M. Talbot : « Dès que j'ai été informé de la situation par M. Bernard Généreux, député à la Chambre des communes, j'ai immédiatement appelé M. Talbot pour voir comment il allait et le rassurer à savoir que la MRC lui apporterait tout le support possible. J'ai ensuite parlé avec M. Mathieu Rivest, notre député à l'Assemblée nationale, qui avait déjà été en contact avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest. Par la suite, j'ai parlé avec M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour discuter de la situation et agir rapidement. »

La situation, qui dure depuis 2017, met en lumière un problème systémique : le manque d'intervention avant que des gestes violents ne se produisent. « Nous devons intervenir en amont pour éviter que la violence n'éclate, » poursuit M. Jean. « Il est nécessaire qu'en lien avec la Loi 57, la Sûreté du Québec et le système judiciaire puissent travailler de concert avec ladite loi et les élus harcelés pour garantir un soutien immédiat et efficace aux élus et employés municipaux lorsqu'une menace est perçue. »

Pour soutenir M. Talbot, la MRC de Montmagny a fait appel à la FQM qui propose des programmes d'aide légale et psychologique. « Ce soutien est crucial non seulement pour M. Talbot, mais aussi pour l'ensemble des élus qui, trop souvent, se retrouvent démunis face à de telles situations », souligne M. Jean.

La MRC de Montmagny appelle à une prise de conscience collective et à une collaboration étroite entre les gouvernements et les municipalités afin de prévenir de futurs actes de violence envers les élus.

- 30 -

Source : Isabelle Normand | Conseillère en communication | communication@montmagny.com
418 234-6772.

Information : Nancy Labrecque | Directrice générale | MRC de Montmagny |
nlabrecque@montmagny.com | 418 248-5985, poste 323.